## Statut du beau-parent : Le désir d'enfant ne crée pas la parenté

Article rédigé par Jean-Marc Nesme\*, le 04 mars 2009

Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la Famille, vient de plier sous la pression du lobby homosexuel. Son projet de loi sur le statut des beaux-parents n'est qu'un subterfuge destiné à la reconnaissance légale de l'homoparentalité.

D'ailleurs, le mouvement homosexuel avec qui Mme Morano a travaillé sur ce sujet, n'a pas hésité à publier un communiqué de victoire comme si le Parlement avait tranché.

Ce projet de loi est inutile car la loi du 4 mars 2002 répond déjà aux diverses situations familiales.CC

Ce projet de loi est un leurre parental car il institue artificiellement un lien de subordination qui ne fera qu'alourdir les situations déjà bien douloureuses vécues par de nombreux enfants.

Ce projet de loi crée la confusion en niant l'importance de la filiation et en légitimant le déni de la différence sexuelle. En bref, il souhaite bouleverser le droit de la famille en affirmant que le désir d'enfant serait suffisant pour créer la parenté.

Or les liens affectifs qui peuvent varier et évoluer ne fondent pas des droits en matière d'autorité parentale pas plus qu'ils ne définissent la filiation.

Ce projet de loi est dangereux car il ne construit pas le droit de l'enfant mais le droit de l'adulte à disposer des enfants. Il est contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par la France en 1989.

\*Jean-Marc Nesme est député de Saône-et-Loire, coordinateur de <u>l'Entente parlementaire pour le droit de</u> <u>l'enfant à être élevé par un père et une mère</u>

## Sur ce sujet:

- Elizabeth Montfort : Le statut du beau-parent : juridiquement inutile et socialement dangereux
- La mise en garde de Christine Boutin (3 mars 2009)

\*\*\*